

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

**Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 2021**

**L'an deux mille Vingt et Un le Premier Octobre à 18 heures**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Victor Debil-Caux est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente :**

Madame Caroline CAYEUX

**Présents :**

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Henry HANDERSEN (suppléant de Hubert, PROOT), Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Chantal TRANCHANT (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Mamadou LY, , Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Christophe GASPART, David CREVET, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET.

**Excusés :**

Hubert VANYSACKER, Martial DUFLOT, Henry GAUDISSERT, Christine PRETTE, Christiane HERMAND, Didier LEBESGUE, Martine MAILLET, Laurent, LEFEVRE, Patrick SIGNOIRT, Alexis LE COUTEULX

**Pouvoirs :**

Brigitte LEFEBVRE représentée par Hans DEKKERS  
Dominique CORDIER représenté par Valérie GAULTIER  
Dominique DEVILLERS représenté par Béatrice LEJEUNE  
Laurent DELMAS représenté par Christophe TABARY  
Catherine THIEBLIN représentée par Franck PIA  
Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN  
Monette-Simone VASSEUR représenté par Lionel CHISS  
Philippe ENJOLRAS représenté par Franck PIA  
Thierry AURY représenté par Roxanne LUNDY  
Isabelle SOULA représenté par Corinne FOURCIN  
Guylaine CAPGRAS représenté par Philippe VIBERT  
Dominique CLINCKEMAILLIE représentée par Grégoire NARZIS  
Bruno GRUEL représenté par Jean-Pierre SENECHAL  
Jérôme LIEVAIN représenté par Charles LOCQUET  
David MAGNIER représenté par Claire MARAIS-BEUIL  
Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX  
Leila DAGDAD représentée par Mehdi RAHOUI  
Vanessa FOULON représentée par Peggy CALLENS  
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Caroline CAYEUX

Date de la convocation : le 24 septembre 2021 - Date d'affichage : le 8 octobre 2021

**Nombre de présents : 72**

**Nombre de votants : 91**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

**1. Habitat public – aides à la pierre – soutien financier à la SA HLM de l'Oise pour effort de démolition / construction de logement à Bailleul-sur-Thérain** Les membres du conseil valident Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'intervention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour soutenir la SA HLM de l'Oise dans son programme de démolition / construction de logements à Bailleul-sur-Thérain, à hauteur de 200.000 € sur la première tranche opérationnelle (2022-2026) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'émettre un accord de principe pour une seconde intervention à hauteur de 300.000 € sur la deuxième tranche opérationnelle (2026-2030), une délibération ultérieure devant venir en préciser les modalités de versement ;

**2. Tableau des emplois communautaires ajustement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis (retraite ou mutation) et afin de renforcer les services communautaires.

**3. budgets supplémentaires 2021 - budget principal et budgets annexes**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		2 825 488,35 €
Propositions nouvelles	4 556 488,35 €	1 731 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>4 556 488,35 €</b>	<b>4 556 488,35 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 219 163,04 €	
Restes à réaliser N-1	2 435 374,12 €	2 348 363,86 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		3 306 173,30 €
Propositions nouvelles	- 714 882,00 €	- 714 882,00 €
<b>Total :</b>	<b>4 939 655,16 €</b>	<b>4 939 655,16 €</b>

**BUDGET ANNEXE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
Propositions nouvelles	- €	- €
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	223 197,68 €	- €
Restes à réaliser N-1	4 201,00 €	- €
Affectation		42 090,43 €
Propositions nouvelles	- €	185 308,25 €
<b>Total :</b>	<b>227 398,68 €</b>	<b>227 398,68 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	3 804 200,00 €	3 804 200,00 €
<b>Total :</b>	<b>3 804 200,00 €</b>	<b>3 804 200,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	215 849,12 €
Propositions nouvelles	3 802 100,00 €	3 586 250,88 €
<b>Total :</b>	<b>3 802 100,00 €</b>	<b>3 802 100,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	769 999,92 €	769 999,92 €
<b>Total :</b>	<b>769 999,92 €</b>	<b>769 999,92 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 322,40 €	- €
Propositions nouvelles	609 999,92 €	621 322,32 €
<b>Total :</b>	<b>621 322,32 €</b>	<b>621 322,32 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	9 648 120,84 €	9 648 120,84 €
<b>Total :</b>	<b>9 648 120,84 €</b>	<b>9 648 120,84 €</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 048 178,12 €	- €
Propositions nouvelles	9 648 120,84 €	10 696 298,96 €
<b>Total :</b>	<b>10 696 298,96 €</b>	<b>10 696 298,96 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	544 410,97 €	544 410,97 €
<b>Total :</b>	<b>544 410,97 €</b>	<b>544 410,97 €</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	544 410,97 €	- €
Propositions nouvelles	544 410,97 €	1 088 821,94 €
<b>Total :</b>	<b>1 088 821,94 €</b>	<b>1 088 821,94 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE SAINT MATHURIN**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	959 094,59 €	959 094,59 €
<b>Total :</b>	<b>959 094,59 €</b>	<b>959 094,59 €</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	959 094,59 €	
Propositions nouvelles	959 094,59 €	1 918 189,18 €
<b>Total :</b>	<b>1 918 189,18 €</b>	<b>1 918 189,18 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	851 627,04 €	851 627,04 €
<b>Total :</b>	<b>851 627,04 €</b>	<b>851 627,04 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	851 627,04 €	- €
Propositions nouvelles	851 627,04 €	1 703 254,08 €
<b>Total :</b>	<b>1 703 254,08 €</b>	<b>1 703 254,08 €</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		4 966 927,94 €
Propositions nouvelles	4 980 927,94 €	14 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>4 980 927,94 €</b>	<b>4 980 927,94 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	956 409,96 €
Restes à réaliser N-1	1 954 316,30 €	1 881 991,95 €
Propositions nouvelles	214 000,00 €	- 185 372,06 €
<b>Total :</b>	<b>2 168 316,30 €</b>	<b>2 653 029,85 €</b>

**BUDGET ANNEXE SPANC**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	17 658,88 €	- €
Propositions nouvelles	600,00 €	18 258,88 €
<b>Total :</b>	<b>18 258,88 €</b>	<b>18 258,88 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	46 833,27 €
Propositions nouvelles	46 833,27 €	- €
<b>Total :</b>	<b>46 833,27 €</b>	<b>46 833,27 €</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS-MOBILITES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		1 033 123,36 €
Propositions nouvelles	550 548,36 €	- 482 575,00 €
<b>Total :</b>	<b>550 548,36 €</b>	<b>550 548,36 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	230 631,60 €	- €
Restes à réaliser N-1	905 960,68 €	2 167 989,08 €
Propositions nouvelles	- 544 000,00 €	- 162 640,00 €
<b>Total :</b>	<b>592 592,28 €</b>	<b>2 005 349,08 €</b>

**BUDGET ANNEXE GNV**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		606 907,96 €
Propositions nouvelles	100 000,00 €	- €
<b>Total :</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>606 907,96 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		88 892,74 €
Propositions nouvelles	- €	- €
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	<b>88 92,74 €</b>

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de constituer les provisions suivantes :

- sur le budget principal : 1 500 000 € pour les déficits prévisionnels des budgets annexes de zones ;
- des provisions doivent être constituées à hauteur du montant estimé par la collectivité dès l'ouverture d'un contentieux en première instance. Il est proposé d'inscrire une provision de 100 000 € par mesure de précaution ;

- 44 830 € pour créances douteuses selon le tableau ci-dessous : conformément aux art L.2321-1 et L.2321-2 du CGCT. Application du taux minimum de 15% de provisions sur les créances arrêtés au 31/12/2019 non soldées.
- Il est proposé d'appliquer 100% de provisions sur le budget annexe pépinière, il s'agit en effet d'impayés de loyer d'entreprises en difficulté. Pour ce même budget des provisions sont déjà constituées pour ce motif, il n'est pas nécessaire à ce jour de les augmenter.

Pour les autres budgets, il est prévu d'appliquer le taux minimal de 15% .

BUDGET	Restes à recouvrer N-2	TAUX APPLIQUE	provision à constituer	Provision en cours	solde	constitution ou reprise	Commentaires
Principal	217 932	15%	32 690	-	32 690	33 000	constitution
Pépinière	10 537	100%	10 537	10 813	- 276	-	Maintien de la provision déjà constituée
Assainissement	68 400	15%	10 260	-	10 260	10 300	constitution
Transports/ mobilités	6 487	15%	973	-	973	1 000	constitution
SPANC	3 523	15%	528	-	528	530	constitution

#### **4.budget supplémentaire 2021 - modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement.

#### **5. Budget supplémentaire 2021 – modification de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le montant de la subvention allouée au budget annexe des transports en fonctionnement de 1 120 000 euros et en investissement de 0 euros conformément aux ouvertures de crédits 2021 (budget principal et annexe des transports).

#### **6. Création Budget annexe déchets 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le budget annexe déchets à la seule autonomie financière qui sera soumis à la nomenclature M14.

#### **7. Budget Principal : Acquisition d'une parcelle zone du Haut Villé**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de conserver la parcelle de terrains ZD 199, d'une superficie de 14 989 m<sup>2</sup> et valorisée à hauteur de 479 648 € ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'acter cette décision par la comptabilisation d'une recette sur le budget annexe Zone du Haut Villé et d'une dépense sur le budget principal de 479 648 € ;

### **8. Créances irrécouvrables ou éteintes admises en non-valeur**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'imputer les créances irrécouvrables ou éteintes sur les crédits prévus à cet effet aux budgets principal et annexes pour une somme totale de 8 914,92 €.

### **9. Régime juridique budget annexe eau potable**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité que le budget annexe « eau potable » créé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la communauté d'agglomération du Beauvaisis constitue une régie dotée de la seule autonomie financière.

### **10. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « eau potable »**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le versement d'avances de trésorerie infra-annuelle du budget principal vers le budget annexe « eau potable »,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la Présidente à mobiliser, au fur et à mesure des besoins, des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond maximum annuel de 1 million d'euros, et à les rembourser au plus tard le 31 décembre de l'année de leur versement.

### **11. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux - année d'imposition 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'exonérer pour l'année d'imposition 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux dont la liste figure en annexe ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de charger la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **12. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis valant programme local de habitat et plan de mobilité**

Les membres du conseil communautaire :

- acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de prescrire l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération ;
  - approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés les objectifs poursuivis à travers l'établissement du PLUi valant programme local de l'habitat et plan de mobilité, ainsi que les modalités de la concertation publique,
  - de confirment à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités de collaboration entre la CAB et ses communes membres telles qu'exposées dans la charte de gouvernance ;
- Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité, à :
- à signer tous documents relatifs à cette procédure, et notamment les marchés, avenants ou conventions de prestations ;
  - à solliciter les demandes de subventions liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;
  - à associer à l'élaboration du PLUi, les personnes publiques citées aux articles L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme.
  - à consulter les personnes mentionnées aux articles L132-12 et suivants du Code de l'urbanisme qui en feraient la demande ;
  - que la présente délibération sera transmise pour information au Centre National de la propriété forestière, en application de l'article R.113-1 du code de l'urbanisme.

### **13. Foncier - Délégation du droit de préemption urbain aux communes membres**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité déléguer le droit de préemption urbain à chaque commune membre, chacune en ce qui la concerne et pour la réalisation des projets d'intérêt communal, sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) où s'applique le droit de préemption urbain .

### **14. Foncier - Acquisition Levieil - Zone d'activité des Larris**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'acquérir auprès de monsieur LEVIEIL Daniel les parcelles cadastrées section ZD n°s 231 et 234 d'une superficie totale de 1915 m<sup>2</sup> au prix de 32 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 61 280 €.

### **15. Foncier - ZAC Beauvais Vallée du Thérain - Rétrocession du site du Moulin de la Fos**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la rétrocession par la société d'aménagement de l'Oise du site du moulin de la Fos cadastré section U n°s 171, 184, 187 et 203 d'une superficie totale de 78 110 m<sup>2</sup>,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de procéder à l'échange sans soulte suivant, au vu de l'avis des domaines :

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis cède à la copropriété de la résidence du parc de Voisinlieu la parcelle cadastrée section U n°504 d'une superficie de 224 m<sup>2</sup>,
- en contrepartie la copropriété du parc de Voisinlieu cède à la communauté d'agglomération du Beauvaisis la parcelle cadastrée section U n°503 d'une superficie de 204 m<sup>2</sup>.

### **16. Foncier - Régularisations foncières sur la commune de Saint-Paul**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le transfert de propriété desdites parcelles cadastrées section AI n°41 d'une superficie de 3930 m<sup>2</sup> et AI n°42 d'une superficie de 1260 m<sup>2</sup> situées sur la commune de Saint-Paulet du Mont Saint-Adrien au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **17. Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Beauvais (projet Adoma)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Beauvais en vue de permettre le projet de relocalisation d'Adoma (lié au projet de rénovation urbaine d'Argentine) sur l'ancien site de l'AFPA à l'angle des avenues Montaigne et Blaise Pascal.

### **18. Foncier - Convention de servitude Enedis**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession les parcelles cadastrées section ZB 579 et 630 en vue d'établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande de 1 mètre de large et 420 mètres de long, six canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15 €).

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de mettre à disposition d'ENEDIS la parcelle cadastrée section ZB n°631p d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> en vue d'implanter un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires, ainsi que le droit de passage en amont comme en aval du poste pour toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation dudit poste, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15 €).

## **19. Exonération des associations au versement mobilité**

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** l'exonération au versement mobilité aux associations suivantes

- Association pour la Réhabilitation Professionnelle par le Travail Protégé (ARPTP) > remplacée par l'ESAT de Beauvais située 72 rue du Pont d'Arcole à Beauvais ;
- IMP Léon Bernard, rattaché et géré par l'OPHS situé au 11 rue Léon Bernard à Beauvais ;
- Association des Paralysés de France située au 78 rue de Madeleine à Beauvais ;
- Association ABEJ COQUEREL, Foyer Le Chemin, située au 25 rue Jean-Baptiste Oudry à Beauvais ;
- SESSAD « Les crayons de couleur » - Croix-Rouge Française situé Chemin de Sans Terre à Beauvais ;
- Service d'accueil et d'accompagnement à la vie sociale – APF situé au 119 rue des Mines à Allonne

Les membre du conseil communautaire acceptent à ..... de ne plus accorder d'exonération au versement mobilité aux associations n'entrant pas dans les critères de la lettre ministérielle du 15/03/1988 et la circulaire ACOSS du 17/04/1992 : « associations à but non lucratif qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail en les mettant, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales dans des conditions dérogatoires du droit commun relatif au travail temporaire ».

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la transmission de ces informations à l'URSSAF et à la MSA, organismes chargés du recouvrement, pour application des mesures ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** l'abrogation des délibérations précédentes d'exonération au versement mobilité.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** d'autoriser madame la Présidente ou le vice-Président délégué à informer les associations quant à l'évolution de leur statut d'exonération.

## **20. Journée du Transport Public 2021**

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** la gratuité sur le réseau urbain Corolis sur la journée du samedi 18 septembre 2021, hors la navette express hôtels.

## **21. Aide pour l'acquisition d'équipements sécuritaires vélo**

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'attribuer d'une aide, dans la limite de 50 €, pour l'acquisition d'équipements sécuritaires vélo dans les conditions, aux usagers résidents sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, justifiant de l'achat d'un ou de plusieurs des équipements suivants : casque, antivol de sécurité, avertisseur sonore, dispositif d'éclairage.

## **22. Challenge des Mobilités – Règlement**

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le règlement du challenge des mobilités, dans le cadre de l'opération de la semaine européenne de la mobilité, et se déroulera du 16 septembre au 16 octobre 2021. la communauté d'agglomération du Beauvaisis organise un « *Challenge des Mobilités* », destiné à récompenser l'utilisation et l'occupation des consignes à vélos, par des bons d'achats, délivrés par l'association Beauvais Shopping et utilisables auprès des commerçants adhérents.

### **23. Règlement intérieur des consignes à vélo**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le règlement intérieur des consignes à vélo et acceptent d'afficher un règlement intérieur portant sur l'utilisation desdits équipements, accessibles à tous, gratuitement.

### **24. Charte tripartite portant sur l'élaboration du plan de mobilité du Conseil Départemental de l'Oise**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la charte tripartite, portant sur l'élaboration du plan de mobilité du Conseil Départemental de l'Oise, qui pour objet de définir les engagements respectifs du conseil départemental de l'Oise, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et du SMTCO en vue de l'élaboration d'un plan de mobilité, de sa mise en œuvre ainsi que son mode d'évaluation, afin d'impulser et accompagner les employeurs dans leur engagement en considérant leurs enjeux dans l'élaboration des politiques publiques.

### **25. Environnement - Eaux pluviales - Approbation du projet de bassin d'eaux pluviales sur le hameau de Villers-sur-Thère à Allonne**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales, en amont de la zone urbaine sur la parcelle cadastrée section ZC n° 254, sur le hameau de Villers-sur-Thère à Allonne.

### **26. Environnement - Eaux pluviales - Programme pluvial 2021 (3ème tranche)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à .....une troisième liste des travaux au titre du programme d'investissement pluvial 2021, comme suit :

Commune	Objet des travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Montant € à la charge de la CAB (€)	Montant à la charge des communes (€)
Milly-sur-Thérain	Rue de Dieppe Extension du réseau d'eaux pluviales	42 966,33 €	25 063,69 €	17 902,64 €
Bailleul-sur-Thérain	Rue du Maréchal Leclerc Reconstruction du réseau eau pluviales	8 809,52 €	5 138,89 €	3 670,63 €
Allonne	Etudes topographiques et de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de stockage-restitution sur le hameau de Villers-sur-Thère	13 800,00 €	8 050,00 €	5 750,00 €
Saint-Martin-le-Nœud	Chemin de Chaumont - rue des Charmilles Création de fossés vers une ancienne carrière	4 320,00 €	2 520,00 €	1 800,00 €
<b>Total € TTC (4 opérations)</b>		69 895 ,85 € TTC		
<b>Total € TTC (Tranches 1, 2 et 3)</b>		477 109,26 € TTC		

### **27. Enseignement supérieur - Campus Connecté - Mise en place - Conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité Le conventionnement avec la caisse des dépôts et consignations pour l'appel à projet Campus Connecté, Le projet consiste à ouvrir un Campus Connecté à Beauvais afin de répondre au besoin de développement de l'offre post-bac pour les bacheliers et les décrocheurs de l'enseignement supérieur du Beauvaisis. La force de ce tiers lieu sera d'orienter, d'accompagner, de former, d'insérer les étudiants dans la vie professionnelle et de favoriser leur épanouissement

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter une demande de subvention de 300 000 euros (répartis en 3 versements sur 5 ans), auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour le projet « Beauvais'IN Campus ».

### **28. Economie-Subvention - Fonds Leader 2021**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de subventionner le programme LEADER, qui permet d'accompagner des projets touristiques et économiques privés comme publics visant au développement économique local et rural.

Pour ce faire, la CAB souhaite subventionner les projets à hauteur de 20% du coût total éligible, plafonnés à 15 000€ en cohérence avec le règlement ci-joint (plancher de subvention à 1 000€).

Au regard du volume des dossiers proposés annuellement, une enveloppe globale de 20 000 € sera dédiée à ce dispositif.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente, ou le vice-président délégué à attribuer les aides.

### **29. Economie- Adhésion au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue durée (TZCLD)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'être candidat à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, qui a pour objectif de permettre l'embauche de chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins douze mois.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », pour un montant annuel de 500 € ;

### **30. Equipements sportifs - Modification des règlements intérieurs des piscines communautaires**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de l'article 9 des règlements intérieurs de l'Aquaspace et de la piscine Trubert en ajoutant la mention suivante : « Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les usagers dans les bassins ».

### **31. Équipements culturels - Maladrerie Saint- Lazare - Salon des antiquaires - concession simplifiée - choix du délégataire**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de se prononcer sur le choix du concessionnaire de la procédure de concession pour le salon des antiquaires sur le site de la Maladrerie Saint-Lazare ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de retenir la société DLM COMMUNICATION – 50 rue Notre Dame de Lorette – 75 009 PARIS comme concessionnaire de la présente procédure de concession.

La séance est levée à 20 heures 36  
Fait à Beauvais le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Pour extrait conforme,  
  
Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis